

QUAND ADHÉRER ?

Dès maintenant pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2027 ou à tout moment pendant la durée du contrat (entre le 01/01/2027 et 31/12/2030).

POURQUOI ?

- Répondre à l'**obligation réglementaire**
- Proposer des **prestations à tarifs négociés**
- **Informers clairement** vos agents des prestations à leurs disposition
- **Bénéficier d'un réel accompagnement** du CDG88 pour vos référents

COMMENT ADHÉRER ?

L'adhésion se fait via un **lien URL** qui donne accès à un formulaire.

- 1 Contacter le CDG88** (tél, ORA, email) pour demander le lien URL
- 2 Compléter ces documents** en fonction des choix de la collectivité :

Délibération d'Assemblée délibérante

pour **PLURÉLYA**

- Convention de gestion Pass social
- Bulletin d'adhésion Plurélya
- Tableau liste des agents bénéficiaires

pour **SWILE**

- Convention de Gestion Pass Resto

- 3 Transmission des éléments** par le lien URL transmis par le CDG

QUEL EST LE RÔLE DU CDG88 ?

- ✓ **Gérer** les adhésions/résiliations
- ✓ **Communiquer auprès des agents** sur leurs droits, les bons plans selon l'actualité, les procédures d'utilisation
- ✓ **Accompagner vos référents** dans la gestion
- ✓ **Contrôler l'équilibre financier** du contrat-cadre au niveau collectif et individuel
- ✓ **Faciliter les liens** avec les prestataires

POUR + D'INFOS

Service PSC du CDG88 : **03 54 04 62 67**

20²⁷
30

LOISIRS, CULTURE, SCOLARITÉ, TITRES RESTAURANT

Notre nouveau contrat-cadre Action Sociale

**ADHÉREZ DÈS
MAINTENANT !**

Pour qui ?

Toutes les
collectivités vosgiennes

Affiliées ou non au CDG88

Tous vos agents

Quel que soit leur statut, leur grade,
avec ou sans ancienneté

Composez votre contrat à la carte !



Plurélya

OU



swile

OU



Prestations d'action sociale **Plurélya**



	TARIFS PAR FORMULE	REMISE COMMERCIALE DU CDG 88	TARIFS AVEC REMISE COMMERCIALE	FRAIS DE GESTION	TOTAL PAR AN / AGENT
FORMULES CLASSIQUES					
FORMULE 1	107€	5%	101,65€	15€	116,65€
FORMULE 2	161€		152,95€		167,95€
FORMULE 3	214€		203,30€		218,30€
FORMULE 4	268€		254,60€		269,60€
FORMULE 5	321€		304,95€		319,95€
FORMULES SOLIDAIRES ⁽¹⁾					
FORMULE S1	128€	5%	121,60€	15€	136,60€
FORMULE S2	182€		172,90€		187,90€
FORMULE S3	235€		223,25€		238,25€
FORMULE S4	289€		274,55€		289,55€

(1) Les formules S sont des formules dites "solidaires". Les montants des prestations sont plus élevés pour les agents déclarant peu ou pas d'impôts (1 200€ ou moins).



 +



 =

 Frais de gestion

15€



Titres restaurant **Swile**

NOUVEAUTÉS

- ✓ L'agent possède une **carte physique et dématérialisée** !
- ✓ **Suppression des frais de gestion du CDG88**

VOUS CHOISISSEZ

- **La valeur du titre**
(plafond d'exonération 2026 à 7,32€ de contribution employeur)
- **Le nombre de titres** que vous souhaitez distribuer
(calculé par an et par agent)
- **Le montant de la participation employeur** (entre 50 et 60%)

Pour 1 titre d'une valeur faciale de 10€

PART EMPLOYEUR

5€*

PART AGENT

5€*

PAR EXEMPLE

* par jour travaillé

Pour 10 titres par mois ➔ 120 titres à l'année
La part employeur ➔ 120 x 5€ = 600€

pour + d'infos
Service PSC du CDG88

03 54 04 62 67



